

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 184-2019
Type d'intervention: Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.220

Déposée le: 15.07.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Oui
Déposée par: CIRE (Jost, Thun) (porte-parole)



Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 207/2020 du 4 mars 2020
Direction: Chancellerie d'Etat
Classification: —
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption**

Défis démographiques dans le canton de Berne

1. Le Conseil-exécutif est chargé d'établir un rapport donnant un aperçu interdirectionnel des enjeux liés à l'évolution démographique et exposant les mesures concrètes à prendre pour faire rapidement face aux répercussions de ce phénomène.
2. Le Conseil-exécutif indiquera en outre comment il organise et prend en compte les bases statistiques cantonales en fonction des processus stratégiques au niveau du gouvernement et des Directions et examinera les possibilités d'optimisation.
3. Le Conseil-exécutif tiendra compte de l'évolution démographique lors de l'élaboration des plans stratégiques, en particulier du programme gouvernemental de législature.

Développement :

En 2018, plus de 20 pour cent de l'ensemble de la population qui résidait dans le canton de Berne avait plus de 65 ans. Le canton fait ainsi partie de ceux qui, par rapport à la moyenne nationale, comptent la plus forte proportion de personnes de cette tranche d'âge. Les prévisions d'évolution établies par la Confédération et par le canton montrent qu'il faut s'attendre à ce que ce pourcentage augmente encore fortement au cours des prochaines années, tant dans le canton que dans le reste de la Suisse. En même temps, les pourcentages des moins de 20 ans et des moins de 40 ans dans le canton de Berne sont inférieurs à la moyenne nationale.

Dans le rapport intitulé « Politique du 3^e âge du canton de Berne 2016 », le Conseil-exécutif a indiqué comment il voulait réagir, en matière de santé et de politique sociale, à l'augmentation du nombre de personnes âgées. Il a aussi identifié d'autres domaines dans lesquels cette évolution s'accompagne d'enjeux, notamment en ce qui concerne l'aménagement du territoire (planification urbaine), l'économie et le travail (politique du personnel, conciliation du travail et des soins aux proches).

Dans une déclaration de planification relative au programme gouvernemental de législature 2015 à 2018, le Grand Conseil a demandé au Conseil-exécutif de mener et de présenter à l'avenir, lors du programme de législature et « compte tenu des enjeux démographiques », des réflexions de long terme sur le développement du canton (déclaration de planification du 19.01.2015 relative à la « vision de l'avenir ultérieur à la législature »). C'est donc ce que fait le Conseil-exécutif dans le programme gouvernemental de législature 2019-2021. Par contre, les orientations stratégiques et les mesures concrètes ne prennent pas en considération de manière visible les enjeux liés au vieillissement croissant de la société. Le Conseil-exécutif est donc invité à indiquer les enjeux démographiques à considérer dans toutes les Directions et à présenter les mesures qu'il entend prendre pour y faire activement face. Il doit pour cela présenter un rapport au Grand Conseil.

Le Conseil-exécutif établira ce rapport en tenant compte de ceux qui existent déjà et, sur cette base, analysera d'autres domaines d'intervention politiques et donnera ainsi un aperçu global de sa stratégie, sans oublier le rôle des communes et leurs perspectives.

L'ensemble des Directions et des domaines politiques cantonaux doivent intégrer rapidement une pyramide des âges en mutation dans leurs réflexions stratégiques et prendre des mesures concrètes. A cette occasion, elles doivent mieux tenir compte des conditions dans lesquelles vivront les générations futures, plus mobiles que leurs parents et leurs grands-parents. Il vaut la peine, en particulier, de créer des conditions de vie et de travail attractives pour les jeunes au sortir de l'apprentissage et des études ainsi que pour les actifs et les familles avec enfants. C'est un facteur d'implantation locale qui permettra d'en faire à long terme des résidentes et des résidents du canton de Berne.

La mise en place d'une politique proactive et prospective nécessite des processus de décision fondés sur des données probantes. Il faut donc, non seulement élaborer les bases statistiques de façon coordonnée et ciblée, mais aussi intimement lier la statistique cantonale aux processus stratégiques. Ce travail doit se faire tant au niveau des Directions qu'à celui du collège gouvernemental. Il est dès lors nécessaire d'examiner comment améliorer la gestion et la prise en compte des activités statistiques cantonales.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif partage l'avis de la CIRE selon lequel les mutations démographiques constituent l'un des grands défis pour la société et le vivre ensemble – dans le canton de Berne également. Ainsi, une société vieillissante augmente la pression sur la couverture en soins de santé et aggrave la pénurie de main d'œuvre spécialisée qui se profile. Compte tenu de la situation, le Conseil-exécutif s'est pleinement emparé des questions touchant à l'évolution démographique dans le cadre de son programme pour la législature 2019 à 2022. Selon l'objectif 3 par exemple, le canton de Berne favorise la cohésion sociale en promouvant l'intégration renforcée et ciblée des personnes socialement défavorisées. Ces actions doivent tenir compte en particulier de l'évolution démographique et de la pression migratoire croissante. Les défis dans le domaine des soins et des services de santé constituent notamment un axe de développement de cet objectif.

Au vu des opportunités et des risques amenés par les mutations démographiques de la société, le Conseil-exécutif accède à la demande de la CIRE, qui souhaite le voir s'intéresser de près à cet enjeu de taille et à ses répercussions sur le canton de Berne. L'élaboration d'un rapport qui mettra en lumière les champs d'action interdirectionnels (p. ex. les domaines de la santé, du social, des infrastructures, de l'aménagement du territoire) pourra servir de point de départ à la définition de mesures et à la formulation de prochains objectifs de législature.

Une vaste étude interdirectionnelle, a fortiori si elle doit être disponible rapidement, ne pourra pas voir le jour sans les connaissances techniques et le soutien d'externes. Comme demandé dans le développement de l'intervention, il faut établir ce rapport en tenant compte de ceux qui existent déjà et présenter les mesures déjà en place.

L'aménagement et la planification politiques ne peuvent se passer de fondements statistiques. Par conséquent, dans le cadre de ce mandat et avec la participation de la Conférence des statistiques cantonale, le Conseil-exécutif est également prêt à examiner quelles bases statistiques utiliser, comment les organiser et les intégrer à la planification stratégique et où des améliorations devraient être apportées (point 2 du postulat).

Il ressort des explications ci-dessus que le Conseil-exécutif est d'accord avec les revendications de la CIRE. Il propose donc au Grand Conseil d'adopter le postulat.

Destinataire

- Grand Conseil